

Sujet :Information des familles en matière de remises d'ordre pour non-fréquentation des services d'hébergement ou de restauration liées à la pratique d'un culte.

Date :Mon, 06 Mar 2023 10:07:45 +0100

De :Cabinet du Recteur <ce.cabinet@ac-limoges.fr>

Pour :ETABLISSEMENTS et IA <l.etab@ac-limoges.fr>

Madame, Monsieur

Le HFADS (Haut Fonctionnaire Adjoint de Défense et de Sécurité) nous rappelle ce qui suit et nous demande de le partager avec vous.

Dans le respect du principe de laïcité à l'école, les parents d'élèves et les élèves majeurs peuvent solliciter des autorisations d'absence et des remises d'ordre pour non-fréquentation prolongée de la restauration scolaire liées à la pratique d'un culte.

La période de jeûne du mois de ramadan devrait avoir lieu cette année du 22 mars 2023 au 21 avril 2023. Afin d'accompagner les chefs d'établissements, les inspecteurs et les directeurs d'école, certaines dispositions doivent être appliquées de manière homogène sur tout le territoire.

Aucun document émanant des écoles et établissement ne doit demander aux élèves ou à leur famille de faire référence à une appartenance ou à une pratique religieuse.

Le cadre juridique d'application de la laïcité et les modalités de communication en direction des familles sont précisés dans le vade-mecum La laïcité à l'école, disponible sur la page Eduscol La laïcité à l'école, en particulier les fiches suivantes :

- Fiche 10 : Demande d'autorisation d'absence ou de dispense d'activité en raison de la pratique d'un culte ;

- Fiche 12 : Remise d'ordre pour non fréquentation prolongée du service de restauration scolaire liée à la pratique d'un culte.

Le ministère joint également une fiche qui précise les règles en cas de demandes d'aménagement pour la pratique de jeûnes culturels dans un internat.

NB précision de l'académie : Le vademecum de la laïcité est sur l'intranet du BAJ et sur le site académique : <https://www.ac-limoges.fr/l-equipe-academique-valeurs-de-la-republique-121992> . La fiche jointe mentionnée ci-dessus n'est pas dans le vademecum.

Les équipes académiques valeurs de la République pourront conseiller les chefs d'établissements, inspecteurs et directeurs d'école.

Cordialement